

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19618**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Énergie et génie climatique, Expertise énergétique des bâtiments et systèmes industriels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université d'Orléans Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université d'Orléans, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

227 Energie, génie climatique, 230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois, 232 Bâtiment : construction et couverture

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Participation à la définition de la politique de maîtrise de l'énergie de l'entreprise ou de la collectivité ;

• Mise en oeuvre des orientations dans le cadre des programmes de rénovation ou construction de bâtiments et d'équipements énergétiques;

- Conseil et assistance auprès des chefs d'entreprises, des élus... ;
- Coordination et pilotage des projets et travaux, et gestion de la sous-traitance bâtiment et équipements;
- Contrôle de l'exploitation des installations et suivi des dépenses d'énergie de l'entreprise ou de la collectivité ;
- Evaluation de la politique en matière de maîtrise de l'énergie ;
- Veille scientifique dans le domaine des marchés de l'énergie ;
- Gestion administrative et budgétaire du service ;
- Participation à la gestion des ressources humaines et management opérationnel du service

le titulaire du diplôme est capable de:

réaliser des audits et diagnostics énergétiques et ce afin de pouvoir préconiser des solutions efficaces.

- mettre en place une démarche qualité dans le milieu du bâtiment ou du milieu industriel
- acquérir les compétences liées à la gestion d'une entreprise
- acquérir une méthodologie pour le développement de tous types de projets

- connaître les stratégies de protection industrielle
- connaître les différentes formes de partenariats industriels
- conseiller une collectivité, une entreprise ou un particulier sur les choix énergétiques à adopter
- s'informer, de sensibiliser la maîtrise d'ouvrage sur les solutions énergétiques efficaces
- gérer et de suivre des réalisations MDE et d'installations de sources énergétiques renouvelables ou non

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

les Espaces Info-Énergie. L'ADEME a mis en place depuis 2001, en partenariat étroit avec les collectivités locales, un réseau d'information et de conseil de proximité sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Le réseau INFO ENERGIE est constitué de 160 espaces et compte déjà 300 conseillers au service du public,

- les services techniques des collectivités locales,
- les entreprises industrielles ou de services,
- les organismes gestionnaires de patrimoines (de type Office d'H.L.M.),
- chez les constructeurs et équipementiers en matériels de chauffage et réfrigération ;
- les cabinets d'expertise thermique et énergétique ;
- les bureaux d'étude et de contrôle ;
- les entreprises de maintenance des équipements techniques liés à l'énergie ;
- les organismes gestionnaires de patrimoines immobiliers ou les services techniques des collectivités locales

Responsable énergie dans les collectivités territoriales,

- Responsable fluides et énergie en industrie,
- Conseiller Energie,
- Cadre technique économe de flux,

- Chargé de mission en bureau d'études,
- Chargé d'affaires.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1106 : Ingénierie et études du BTP

C1503 : Management de projet immobilier

H1102 : Management et ingénierie d'affaires

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Homogénéisation scientifique et technologique

Pour cette unité d'enseignement, suivant son cursus originel, chaque étudiant se verra prescrire, par l'équipe pédagogique, un parcours d'« homogénéisation scientifique et technologique » constitués de 3 Éléments Constitutifs (EC) choisis parmi les EC de cette unité d'enseignement. A titre d'exemple, voici 3 parcours possibles :

Parcours n°1 (pour un titulaire d'un BTS Systèmes Electroniques par exemple) :

- Thermodynamique appliquée & combustion
- Transferts Thermiques
- Dessin Assisté par Ordinateur (DAO) – Conception Assistée par Ordinateur (CAO)

Parcours n°2 (pour un titulaire d'un BTS Bâtiment par exemple) :

- Thermodynamique appliquée & combustion
- Mathématiques appliquées aux mesures
- Mécanique des fluides & acoustique

Parcours n°3 (pour un titulaire d'un DUT GMP par exemple) :

- Thermodynamique appliquée & combustion
- Transferts Thermiques
- Mathématiques appliquées aux mesures

Communication et management

- Outils et techniques de la communication et C2I
- Anglais commercial et technique
- Gestion des entreprises et managements de projet

Réglementation, Modélisation et Optimisation

- Enjeux du développement Durable
- Réglementation, Normes, Décrets
- Analyse physique des performances énergétiques bâtiment
- Optimisation énergétique des bâtiments : modélisation statique et dynamique du comportement thermique des bâtiments

Critères de choix et mise en œuvre de solutions

- Confort d'ambiance
- Technologie des Solutions Constructives
- Éléments de conception
- Maîtrise d'œuvre et suivi de chantier

Systèmes énergétiques

- Solutions de chauffage et de climatisation
- Distribution, émission, régulation
- Besoins électriques
- Production électrique

Activités de synthèse : gestion de projet, Management de projet, projet-stage industriel

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury désigné par le Président de l'université d'Orléans, présidé par un enseignant chercheur nommé et constitué de personnes ayant contribué aux enseignements en application de l'article L 613-1 du code de l'éducation
En contrat d'apprentissage	X	oui
Après un parcours de formation continue	X	oui
En contrat de professionnalisation	X	oui
Par candidature individuelle	X	non
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

OUI NON

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 9 mars 2012 relatif aux habilitations de l'université d'Orléans à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-orleans.fr/vie/ove/>

Autres sources d'information :

<http://formations.univ-orleans.fr/>

<http://www.univ-orleans.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université d'Orléans - Château de La Source

Avenue du Parc Floral - BP 6749

45067 Orléans cedex 2

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :